



## Déclaration commune - CONGÉS VENTE -

Les trois organisations nationales représentatives de locataires suivantes : CGL, CNL, CSF ont participé à toutes les réunions du groupe de travail mis en place pour traiter du dossier des congrés vente par lot ; certaines des associations signataires étaient parties prenantes de l'accord collectif intervenu sur ce même sujet en 1998.

Dès le début de la discussion les trois associations ont tenu à mettre en avant le nombre élevé des congrés vente pour signifier ainsi la relation entre le niveau élevé des propositions de vente et l'offensive sans précédent pour tirer parti de la spéculation immobilière sévissant à Paris mais également en province. Lors de plusieurs réunions y compris en présence de M. le ministre délégué au Logement, les trois associations ont insisté sur la priorité à fixer un cadre législatif plus contraignant afin de juguler concrètement l'offensive de la spéculation immobilière réalisée par des grands groupes financiers.

Nous avons été également préoccupés par l'extension prise par la multiplication de ces ventes à la découpe ; dans un premier temps se sont les quartiers recherchés de la capitale qui ont été touchés mais aujourd'hui l'extension porte sur un certain nombre de métropoles régionales ainsi que des quartiers parisiens estimés plus populaires.

Dans les discussions du groupe de travail, les trois 3 associations ont oeuvré pour que des mesures les plus efficaces possibles soient prises pour protéger les locataires n'ayant ni les moyens ni la volonté d'acheter leur logement. Sans sous-estimer l'intérêt que peut représenter un petit élargissement de la définition des locataires considérés comme fragiles financièrement, les trois associations - CGL, CNL, CSF - ont estimé que des mesures d'ordre législatif étaient urgentes et nécessaires pour porter un véritable coup d'arrêt à une opération spéculative qui a malheureusement de beaux jours devant elle.

Objectivement, les associations de locataires - AFOC, CLCV - en donnant leur accord comme la totalité des organisations représentatives des propriétaires concernés ont pris la responsabilité pour le mieux de reporter dans le temps le travail législatif nécessaire voir de l'enterrer en l'absence d'un moratoire, rien n'empêche les opérations spéculatives de s'accélérer.

La multiplication des congrés vente par lots ou la vente à la découpe par les grandes sociétés foncières d'investissement ou par les compagnies d'assurances répond à l'objectif d'encaisser les plus-values créées par un marché locatif qui flambe.

Le souci de nos trois associations est d'oeuvrer concrètement contre cette spéculation ; elles ont refusé de signer l'accord collectif proposé, à l'inverse des deux associations citées plus haut. Elles entendent également agir ensemble auprès des groupes parlementaires afin que soient mises en discussion très rapidement des propositions de loi existantes ou à venir, car elles estiment nécessaire que les politiques prennent rapidement leur responsabilité. Pour ce faire, d'un commun accord, elles s'opposent à l'extension par décret d'un accord minoritaire qui n'aurait que pour effet de tromper des locataires qui ont fait le choix de s'organiser et d'agir.

Montreuil, le 24 mars 2005.

**Confédération Nationale du logement**

Association nationale agréée de consommateurs